

Enseignement musical
Dudelange, Bettembourg,
Kayl, Roeser et Weiler-la-Tour



**ÉCOLE RÉGIONALE
DE MUSIQUE
VILLE DE DUDELANGE**



ENSEIGNEMENT MUSICAL

BIENVENUE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

3

DÉPARTEMENT MUSIQUE

4

ÉVEIL MUSICAL - FORMATION MUSICALE

6

FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE

7

CURSUS OFFICIEL

8

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

9

LOCATION D'INSTRUMENTS

10

DÉPARTEMENT DANSE

11

BRANCHES OFFERTES

14

INFRASTRUCTURES & CONTACT

18

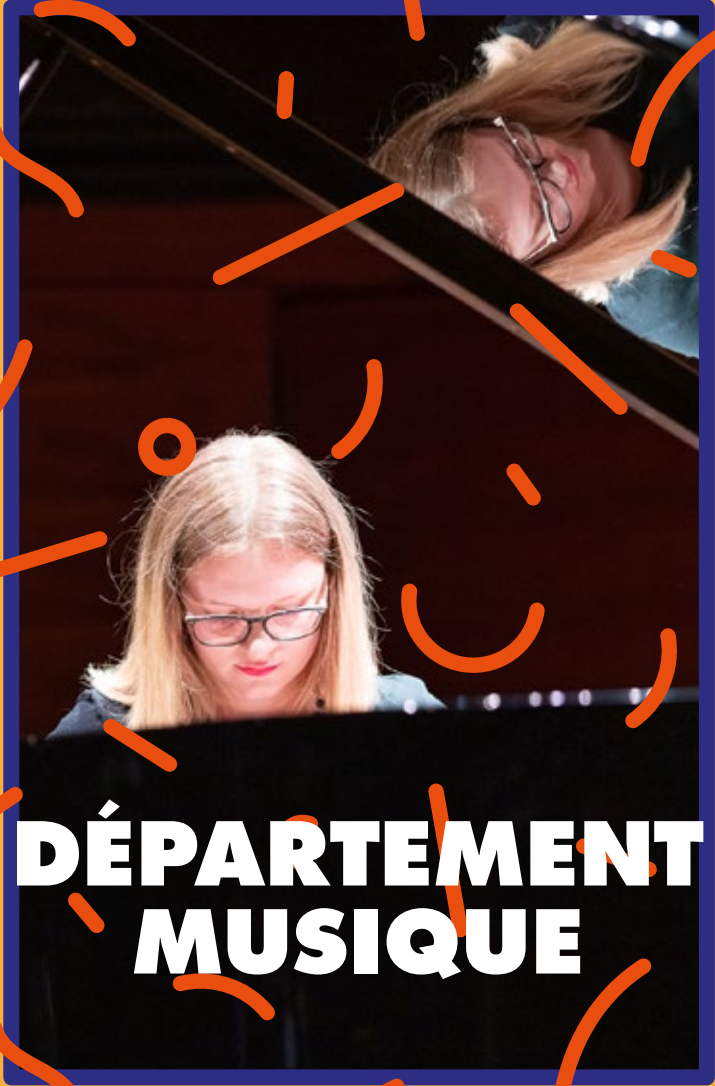
« DE LA MUSIQUE AVANT TOUTE CHOSE »

Paul Verlaine

Jouer... de la musique a une influence bénéfique sur le développement de la personnalité, surtout pendant l'enfance et l'adolescence. Par le biais de cette brochure, nous désirons vous faire découvrir notre école et l'organisation des cours, tout en sachant qu'un texte ne peut pas satisfaire à toutes vos questions. Nous savons également que la brochure n'est pas à même de vous convaincre que nous mettons en œuvre tout notre savoir faire pour transmettre à nos élèves notre passion de la musique.

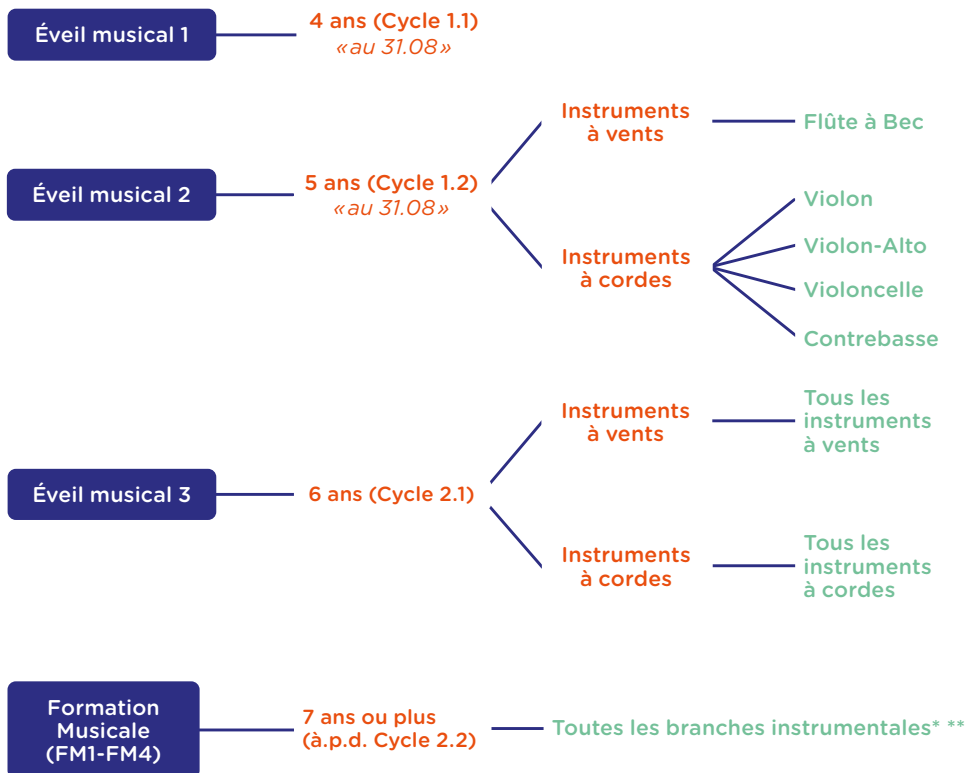
Mais vous pouvez faire votre propre expérience afin que votre rêve, le rêve de votre enfant devienne réalité.

À vous de... jouer!



**DÉPARTEMENT
MUSIQUE**

QUAND DÉBUTER ?



L'accès aux cours se fera selon le nombre de places disponibles. Dans le cas de surpeuplement, nous devons malheureusement constituer des listes d'attente.

* Un âge minimum de 10 ans sera requis pour les cours de guitare électrique et de guitare basse.

** Une préformation sera requise pour les cours de drumset, piano jazz et saxophone jazz.

L'admission en chant se fera généralement aux environs de 15 ans et en fonction du développement de la voix.

ÉVEIL MUSICAL & FORMATION MUSICALE

ÉVEIL MUSICAL

Les cours d'éveil musical sont des cours en groupe. Avec un maximum d'une douzaine d'élèves répartis par tranche d'âge, les élèves sont mis en relation avec le monde musical par des jeux mélodiques, des jeux rythmiques, des danses... ceci de façon tout à fait ludique.

Eveil musical 1 (dès 4 ans) «*au 31.08*»

Eveil musical 2 (dès 5 ans)

Eveil musical 3 (dès 6 ans)

50' PAR SEMAINE

Les cours d'éveil musical sont en luxembourgeois et sont offerts sur les sites de Dudelange, Bettembourg, Kayl, Roeser et Weiler-la-Tour.

NAVETTE

Afin de permettre à chaque enfant l'accès à la musique, l'école de musique a mis en place des cours d'initiation dans les maisons relais.

En collaboration avec le service Structures d'accueil une navette en autobus relie désormais les maisons relais de Dudelange avec l'École de Musique. L'horaire est adapté aux cours de formation musicale les mardi et jeudi après-midi.

Veillez consulter notre site web pour vérifier les horaires exacts et les modalités de l'inscription.

FORMATION MUSICALE

La formation musicale est un cours obligatoire en cycle inférieur.

Les cours du cycle inférieur sont en luxembourgeois (sauf classes francophones) et sont offerts sur les 5 sites de Dudelange, Bettembourg, Kayl, Roeser et Weiler-la-Tour.

Les cours des cycles moyens et moyens spécialisés ainsi que les cours bilingues (lux/fr) pour adultes et adolescents n'ont lieu que sur le site de Dudelange.

CYCLE INFÉRIEUR (OBLIGATOIRE)

Accès dès 7 ans

Durée du cycle 4 ans

Durée des cours 1h00 - 2h00 par semaine

CYCLE MOYEN

Durée du cycle 2 ans

Durée des cours 2h00 par semaine

Le cycle moyen se clôture par le certificat de la division moyenne.

CYCLE MOYEN SPÉCIALISÉ

Durée du cycle 2 ans

Durée des cours 3h00 par semaine

Le cycle moyen spécialisé se clôture par le certificat de la division moyenne spécialisée.

FORMATION INSTRUMENTALE & VOCALE

ÉVEIL INSTRUMENTAL

Selon l'instrument choisi, les élèves peuvent s'inscrire aux cours d'éveil instrumental selon l'organisation des cours (voir p.4), à raison d'un cours hebdomadaire (individuel ou en petit groupe) de 30' par semaine. Les cours d'éveil instrumental ne peuvent pas dépasser 3 années scolaires.

FORMATION INSTRUMENTALE

À partir de 9 ans au plus tard, les élèves suivent le cursus officiel (voir tableau p.7) en cours individuels hebdomadaires. Les niveaux offerts à l'École de Musique sont la division inférieure (1^{er} & 2^e cycle), la division moyenne (3^e cycle) et, selon certains critères, la division moyenne spécialisée (3^e cycle spécialisé). La durée de chaque cycle est de 4 ans, avec des épreuves intermédiaires tous les 2 ans. La durée hebdomadaire varie selon les progrès de l'élève entre 30' et 60'. Le 4^e cycle, qui existe au-delà du 3^e cycle moyen spécialisé est réservé aux Conservatoires de Musique. La formation musicale est un cours obligatoire pour chaque cycle de formation instrumentale.

FORMATION VOCALE

La formation vocale proprement dite ne commence qu'avec la mise en place de la voix «adulte» vers l'âge de 15 ans. Le cursus à suivre est le même que celui de la formation instrumentale. Pour les élèves plus

jeunes, différentes chorales, adaptées à l'âge des enfants, existent à l'école de musique.

COURS PARALLÈLES

L'école de musique offre un certain nombre de cours parallèles à la formation instrumentale ou vocale comme par exemple la musique de chambre, le déchiffrage, l'informatique musicale et les écritures.

Ces cours sont accessibles aux élèves réguliers des cours instrumentaux ou vocaux (pas en formation adulte) à partir d'un certain niveau et deviennent partiellement obligatoires pour l'obtention des diplômes de la division moyenne, voire du 1^{er} Prix. Les cours d'écriture par exemple mènent au-delà de la formation musicale à une initiation en composition. L'harmonie écrite étudie les relations et structures entre les accords, et l'importance des lignes mélodiques.

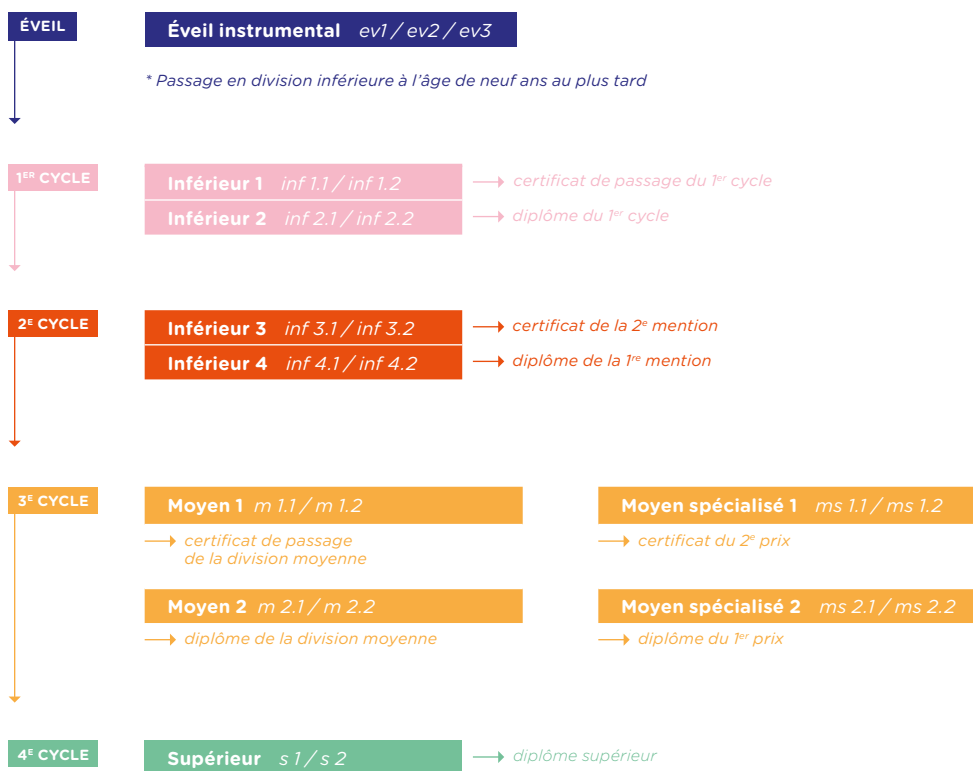
PRATIQUES COLLECTIVES

À partir d'une certaine maturité, les élèves peuvent s'inscrire dans les différents orchestres, les chorales, les ensembles et les combos de l'École de Musique. Les ensembles de l'École de Musique sont par ailleurs ouverts à toutes personnes (élèves, adultes et externes) qui désirent se rencontrer régulièrement pour aborder des projets musicaux intéressants.

STAGES

De nombreux stages sont organisés chaque année afin de faire vivre la musique au quotidien dans une atmosphère inspirante et efficace.

CURSUS OFFICIEL



¹ Selon les progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1^{er} ou du 2^e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.

² Selon les progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 3^e cycle (*m1* ou *m2*, *ms1* ou *ms2*). Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice et versa.

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

Répondant aux besoins spécifiques des adultes, nous offrons 2 sections. Dans une première section dans laquelle l'adulte est considéré comme un élève régulier, l'adulte suit les mêmes contraintes et avantages qu'offre le cursus officiel (concours à des échéances fixes et selon les exigences des programmes nationaux, études possibles jusqu'à haut niveau). La deuxième section, dans laquelle l'adulte évolue selon son propre rythme, est strictement limitée en années. Dans les 2 sections, l'adulte doit être conforme avec les dispositions du règlement de l'école de musique, ceci surtout en ce qui concerne le taux de participation aux cours.

Les droits d'inscription sont ceux des adultes. L'adulte peut, selon le nombre de places disponibles après la clôture des inscriptions, suivre un cours instrumental ou vocal de son choix, en parallèle et dès la 1^{ère} année de formation musicale. Au plus tard après la 1^{ère} année de cours instrumental ou vocal, l'adulte choisit la section dans laquelle il désire évoluer.

SECTION ÉLÈVE RÉGULIER

L'adulte suit la même marche d'études que les enfants.

FM: CYCLE INFÉRIEUR (MINIMUM)

Formation instrumentale / vocale en appliquant les durées d'études et les épreuves selon le programme d'études officiel.

Un changement de section vers la section adulte est possible. Cependant, les années déjà suivies en section élève sont prises en compte jusqu'à un maximum de 7 ans.

L'horaire hebdomadaire des cours de formation instrumentale et vocale varie selon les définitions nationales.

SECTION ADULTE

L'adulte suit une marche d'études allégée, mais limitée en nombre d'années.

FM: ADULTE 2^E ANNÉE (MINIMUM)

Formation instrumentale / vocale en appliquant les durées d'études et les épreuves selon le programme d'études officiel.

Formation instrumentale / vocale pendant 4 ans. Possibilité de rajouter 3 années après passage d'une épreuve. Pas de cours parallèles obligatoires.

Un changement de section vers la section élève est possible. L'adulte doit, dans ce cas, se conformer dans les meilleurs délais aux exigences de la section élève.

L'horaire hebdomadaire est fixé à 30' par semaine.

LOCATION D'INSTRUMENTS

Il est indispensable que l'élève dispose d'un instrument de répétition de qualité à domicile. Dans ce contexte, nous vous prions de vous adresser à l'enseignant avant de vous procurer un instrument. Par ailleurs, un certain nombre d'instruments peuvent être loués.

L'école de musique loue les instruments à cordes (violons, violons-alto, violoncelles et contrebasses en petite taille) ainsi que certains instruments à vents pour débutants. Les harmonies et fanfares louent tous les instruments à vent (clarinette, flûte traversière, hautbois, basson, saxophone, baryton, basse, bugle, cor d'harmonie, trombone et trompette):

HARMONIE MUNICIPALE DUDELANGE

mail@hmd.lu
www.hmd.lu

HARMONIE FORGE DU SUD DUDELANGE

ckaulman@pt.lu
www.hafosud.de.tl

HARMONIE MUNICIPALE BETTEMBOURG

info@hmb.lu
www.hmb.lu

FANFARE S^{TE} CÉCILE HUNCHERANGE- NOERTZANGE-FENNANGE

fanfare@fanfare.lu
www.fanfare.lu

HARMONIE MUNICIPALE ROESER

hmr@hmr.lu
www.hmr.lu

HARMONIE S^{TE} CÉCILE KAYL

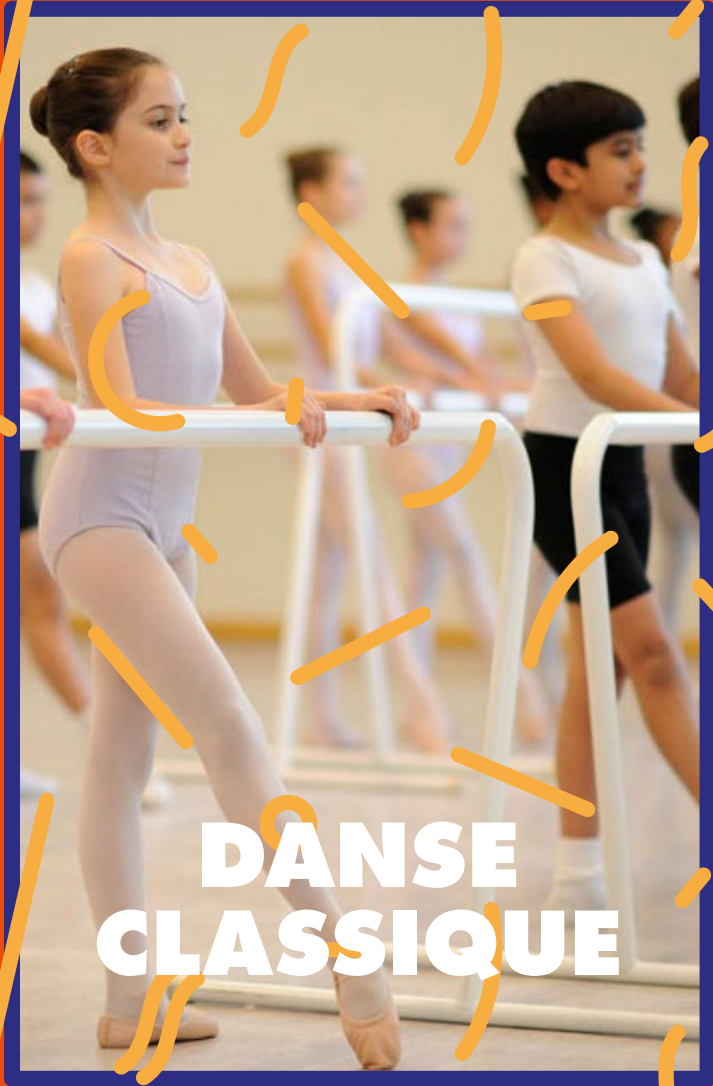
kaelermusek@pt.lu
www.kaelermusek.lu

HARMONIE VICTORIA TÉITENG

secretaire@hvt.lu
www.hvt.lu

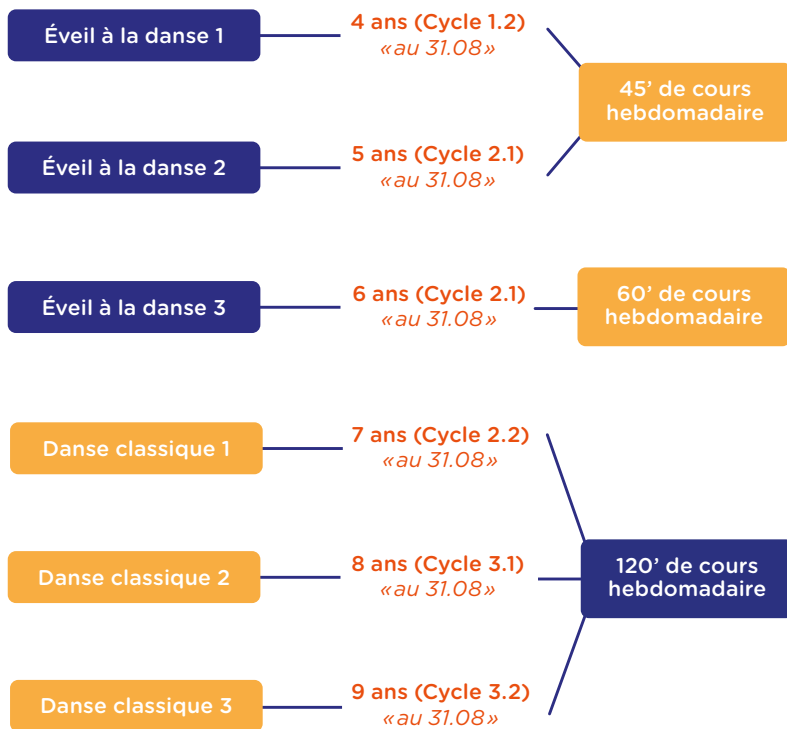
Les pianos peuvent être loués auprès des magasins spécialisés. Notez que les instruments du genre keyboard ou tout piano digital ne sont pas suffisants pour le bon apprentissage du piano. Veuillez consulter le site web www.editus.lu sous location piano pour de plus amples informations.





**DANSE
CLASSIQUE**

QUAND DÉBUTER ?



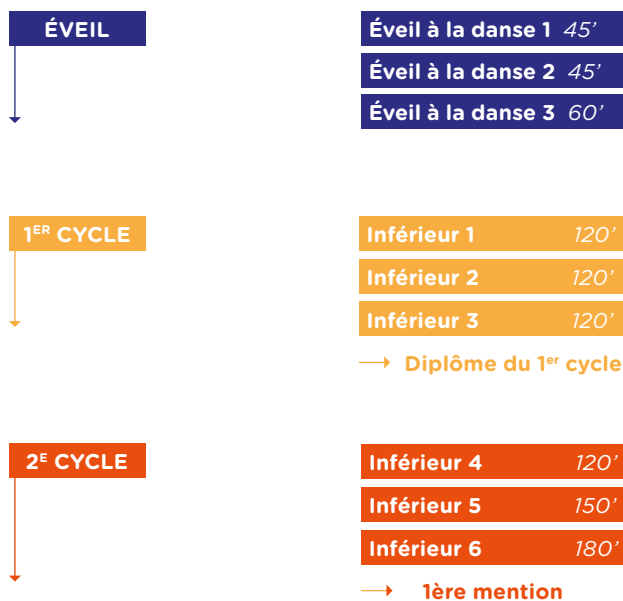
Les cours d'initiation peuvent être suivis parallèlement aux cours d'éveil musical. Néanmoins l'inscription au cours d'éveil musical n'est pas obligatoire.

À partir du niveau «Danse classique 1», l'inscription à un cours de formation musicale fait partie intégrante du cursus.

L'accès aux cours se fera selon le nombre de places disponibles. Dans le cas de surpeuplement, nous devons malheureusement constituer des listes d'attente.

Les cours seront dispensés au Centre sportif René Hartmann et à l'école «Lenschléi»

CURSUS OFFICIEL



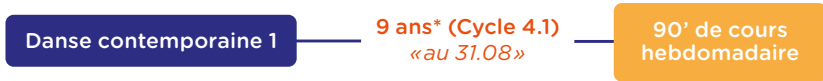
Selon le progrès de l'élève, les études dans le cycle 1 et/ou 2 peuvent s'étendre sur 4 années au maximum.

A partir du niveau Inférieur 3 un cours d'entraînement hebdomadaire de 60' est prévu.



**DANSE
CONTEMPORAINE**

QUAND DÉBUTER ?



CURSUS OFFICIEL



* L'élève ayant fréquenté un cours de danse classique de 1^{er} cycle avec succès peut être admis dès l'âge de 8 ans.

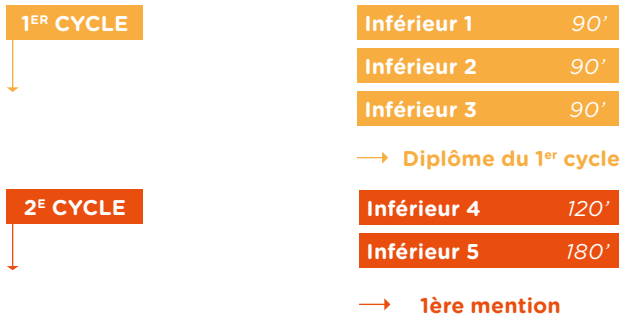


**DANSE
JAZZ**

QUAND DÉBUTER ?



CURSUS OFFICIEL



* L'élève ayant fréquenté un cours de danse classique de 1^{er} cycle avec succès peut être admis dès l'âge de 9 ans.

BRANCHES OFFERTES

DÉPARTEMENT FORMATION MUSICALE & VOIX

Délégués:

Gilles Leyers et Catherine Hengesch

MUSÉKSGAART /

Catherine Hengesch

ÉVEIL MUSICAL /

Catherine Hengesch, Jasmine Jardon,

Dantienne Moulard, Jenny Spielmann

HARMONIE ÉCRITE /

Sascha Fiorino

ANALYSE MUSICALE /

Sascha Fiorino

FORMATION MUSICALE /

Véronique Bernar, Annalena Castagna,
David da Costa Rio, Pierrick Demoisy,
Jasmine Jardon, Muriel Lequy, Gilles Leyers,
Donatienne Moulard, Sheila Pigeon, Yves
Tordy, Sarah Wolter

INFORMATIQUE MUSICALE ET CRÉATION/

André Dziezduk, Joël Heyard

CHANT /

Isabelle Heischbourg, Gaëlle Vien

ENSEMBLE VOCAL /

Isabelle Heischbourg

CHORALES ENFANTINES /

Catherine Hengesch, Donatienne Moulard,
Sarah Wolter

DÉPARTEMENT VENTS

Délégués: Steve Boehm et Sheila Pigeon

CLARINETTE & CLARINETTE BASSE /

Véronique Bernar, Steve Humbert, Muriel
Lequy

FLûTE À BEC /

Anne Clement, Julia Russer

FLûTE TRAVERSIÈRE & PICCOLO /

Daliah Scholl, Marina Ferrari

HAUTBOIS /

André Dziezduk

SAXOPHONE /

Robi Arend, Fred Hormain, Sheila Pigeon

ENSEMBLE DE SAXOPHONES /

Sheila Pigeon

TROMPETTE /

NN

COR D'HARMONIE /

Steve Boehm

TROMBONE /

Malou Barthel-Orazi

EUPHONIUM & TUBA /

Malou Barthel-Orazi

LECTURE ET DÉCHIFFRAGE /

Véronique Bernar, Steve Boehm

MUSIQUE DE CHAMBRE /

Steve Humbert

ENSEMBLE À CUIVRES /

Malou Barthel-Orazi, Steve Boehm

ENSEMBLE DE GROS CUIVRES /

Malou Barthel-Orazi

ENSEMBLE DE TROMBONES /

Malou Barthel-Orazi

ORCHESTRE D'HARMONIE /

Steve Boehm

**DÉPARTEMENT GUITARE
CLASSIQUE ET MANDOLINE**

Délégué: Yves Di Prospero

GUITARE CLASSIQUE /Svenja Beuren, Yves Di Prospero,
Renaud Lécuyer, Jean-Yves Lorenzi**MANDOLINE /**

Svenja Beuren

MUSIQUE DE CHAMBRE /

Yves Di Prospero, Jean-Yves Lorenzi

ENSEMBLES DE GUITARES /Yves Di Prospero, Renaud Lécuyer,
Jean-Yves Lorenzi, Svenja Beuren**DÉCHIFFRAGE GUITARE /**

Svenja Beuren

DÉPARTEMENT CLAVIERS

Déléguée: Annalena Castagna

ACCORDÉON /

Sheila Pigeon

PIANO /Sarah Briganti, Annalena Castagna,
Stefan Dorneanu, Kerstin Nass, Romain
Nosbaum, Sarah Pirrotte, Kevin Tamanini**CLAVECIN /**

Gilles Leyers

ORGUE /

Gilles Leyers

PRATIQUES À L'ORGUE /

Gilles Leyers

LECTURE ET DÉCHIFFRAGE CLAVIERS /

Gilles Leyers

DÉPARTEMENT CORDES

Déléguée: Laura Clement

VIOLON /Laura Clement, Corinne Diaz-Gerend, Luise
Kopp, Irene Lorenzi, Carole Mallinger-
Leyers, Noah Mayer, Anne-Sophie Pressavin**VIOLON ALTO /**Luise Kopp, Irene Lorenzi, Noah Mayer,
Carole Mallinger-Leyers**VIOLONCELLE /**

Angèle Azzolin, Judith Lecuit

CONTREBASSE /

Dariusz Wiesniewski

MUSIQUE DE CHAMBRE /

Irene Lorenzi, Laura Clement

LECTURE ET DÉCHIFFRAGE CORDES /

Yves Tordy

MINI STRINGS /

Carole Mallinger-Leyers, Yves Tordy

ORCHESTRE À CORDES /

Luise Kopp, Irene Lorenzi, Noah Mayer

ORCHESTRE SYMPHONIQUE /Steve Boehm, Laura Clement, Judith Lecuit,
Anne-Sophie Pressavin, Dariusz Wisniewski**DÉPARTEMENT DANSE****DANSE CLASSIQUE**

Viktoria Tvardovskaya, Susanne Wessel

DANSE CONTEMPORAINE

Susanne Wessel

DANSE JAZZ

Susanne Wessel

DÉPARTEMENT PERCUSSION

Délégué: Luc Hemmer

PERCUSSION /

Luc Hemmer, Pit Dahm, Freddy Michéa

LECTURE ET DÉCHIFFRAGE PERCUSSION/

Freddy Michéa

MUSIQUE DE CHAMBRE /

Luc Hemmer, Freddy Michéa

ENSEMBLE DE PERCUSSION /

Luc Hemmer

DÉPARTEMENT POP / JAZZ / ROCK

Délégué: Joël Heyard

DRUMSET /

Joël Heyard, Pit Dahm

GUITARE BASSE /

Thibault Hanon

GUITARE ÉLECTRIQUE /

Erik Teuwens, Thibault Hanon

PIANO JAZZ /

Pit Dahm

SAXOPHONE JAZZ /

Robi Arend, Fred Hormain

CHANT MODERNE /

Ingrid Schwarz-Lurf

COMBOS /

Joël Heyard, Pit Dahm, Thibault Hanon,
Erik Teuwens

FORMATION MUSICALE JAZZ /

Pit Dahm

BATTERIE JAZZ /

Pit Dahm



TARIFS

TARIFS ELÈVES

	Résidents et conventionnés	Non Résidents
Package	75 €	200 €
Location Instrument	100 €	100 €
Cours instrumental ou vocal supplémentaire	50 €	100 €
Cours en groupe, sans package	50 €	100 €

TARIFS ADULTES

(à partir de 18 ans,
sauf étudiants de ≤ 25 ans)

	Résidents et conventionnés	Non Résidents
Package	200 €	400 €
Location Instrument	100 €	100 €
Cours instrumental ou vocal supplémentaire	150 €	300 €
Cours en groupe, sans package	100 €	150 €

Sont considérés comme résidents et conventionnés les habitants ainsi que les membres actifs des sociétés de musique et chant des communes de Dudelange, Bettembourg, Kayl, Roeser et Weiler-la-Tour.

Sont inclus dans le package la branche instrumentale et toutes les branches en relation avec cette branche instrumentale, comme l'éveil musical, la formation musicale, les cours parallèles, la musique de chambre, les ensembles et orchestres.

INFRASTRUCTURES & CONTACT

L'ancien bâtiment de l'école de musique au Strutzbierg étant devenu inutilisable, il a été démolé en 1976. Depuis lors, les cours avaient lieu provisoirement aux écoles primaires «Centre», et ont lieu depuis 2007 dans le bâtiment du Centre Culturel opderschmelz, en cohabitation avec les services du Centre National de l'Audiovisuel. Grâce à cette évolution, de toutes nouvelles perspectives se sont ouvertes pour l'enseignement musical à Dudelange et dans la région.

En effet, l'école occupe un espace adapté aux exigences actuelles d'un enseignement musical de haut niveau, à savoir :

- 6 grandes salles pour la formation musicale, l'éveil musical et les ensembles
- 18 salles pour les cours individuels et les groupes de musique de chambre
- 1 auditorio d'une capacité de 90 personnes pour les concours, auditions et concerts
- 1 espace récréation pour les élèves et les parents d'élèves
- 1 salle pour les enseignants
- 3 bureaux pour l'administration

Toutes les salles profitent de mesures acoustiques très poussées, afin de permettre aux utilisateurs de travailler dans des conditions optimales.

Toutes les salles sont équipées d'un piano droit, voire d'un piano à queue, une salle abrite un clavecin et un orgue d'étude de 3 claviers.

De même, les classes de percussion et d'éveil musical bénéficient d'un équipement adapté à leurs besoins.

Grâce à la collaboration avec le Centre National de l'Audiovisuel, la bibliothèque / médiathèque de l'école de musique est gérée par le CNA.

ADMINISTRATION

L'administration de l'école de musique est ouverte en période scolaire du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ainsi que les samedis de 9h00 à 11h00.

À VOTRE ÉCOUTE

Bob Morhard, *directeur*
 Laurent Felten, *directeur adjoint*
 Christian Naegelen, *secrétaire administratif*
 Doris Muller, *secrétaire administrative*
 Natascha Albanese, *secrétaire administrative*

VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE

Téléphone: 51 61 21 851 / Fax : 51 61 21 850
 Courriel: ecoledemusique@dudelange.lu
 Web: www.emdudelange.lu
 Courrier: B.P. 73 / L-3401 Dudelange
 Bureaux: Secrétariat : 1.01
 Direction: 1.02 & 1.03

Comme l'enseignement musical n'est pas statique, certaines informations peuvent être sujettes à modification. Veuillez consulter notre site web pour découvrir la version actualisée la plus récente.





Enseignement musical
à Dudelange, Bettembourg,
Kayl, Roeser et Weiler-la-Tour

www.emdudelage.lu